

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2020

Présents : Mrs BRUNEAUX – CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE - MONVOISIN – POULAIN – SUQUET
VANHECKE

Mmes BENZONI - CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE - JACQUET – MACHIN – PIMENT
SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent non excusé :

Mr POULAIN a été nommé secrétaire.

COMPTE-RENDU

Madame le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu de séance de la précédente réunion : aucune observation.

***.Achat Hôtel des Voyageurs**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

Madame le Maire explique que l'Hôtel des Voyageurs, situé 11, avenue des Martyrs de la Résistance, est en vente. Celui-ci est composé d'un bar, d'un restaurant et de chambres d'hôtes. La commune a déjà acquis la licence IV de l'établissement.

Madame le Maire propose d'acquérir le bâtiment appartenant à la SCI le relais de Haybes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir l'Hôtel des Voyageurs
- Fixe le tarif d'achat à **230 000,00 €** pour le bâtiment et **10 000,00 €** pour le matériel
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

***.Demande de subvention DETR « Place du Carré »**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

Madame le Maire explique que la place du Carré située dans le bas du village est dépourvue d'aménagement.

Madame le Maire propose d'aménager cette place. Ces travaux sont éligibles à la DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Sollicite l'obtention de la DETR pour les travaux d'aménagement « Place du Carré »
Coût total des travaux HT : **305 816,70 €**
Montant demandé : le plus élevé possible
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

***.Demande de subvention DETR « Création aire de jeux lotissement La Briqueterie**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

Madame le Maire annonce que dans le cadre de la « Création aire de jeux lotissement La Briqueterie », il est possible d'obtenir la DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'obtention de la DETR dans le cadre des travaux de la « Création d'une aire de jeux lotissement la Briqueterie »
Coût total des travaux HT : **28 835,26 €**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2020

Présents : Mrs BRUNEAUX – CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE - MONVOISIN – POULAIN – SUQUET
VANHECKE

Mmes BENZONI - CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE - JACQUET – MACHIN – PIMENT
SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent non excusé :

Mr POULAIN a été nommé secrétaire.

Montant demandé : le plus élevé possible

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

***.Demande de subvention Région Grand-Est « Place du Carré »**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

Madame le Maire explique que la municipalité souhaite aménager la « Place du Carré ».

Ces aménagements contribueront à améliorer le cadre de vie des habitants car ils seront réalisés avec des matériaux de qualité et permettront de créer un lieu de convivialité pour les habitants.

Madame le maire propose de solliciter la Région Grand-Est dans le cadre du fonds de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Sollicite une subvention de la Région Grand-Est au titre du fonds de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.
Coût total des travaux HT: **305 816,70 €**
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

***.Dénomination lotissement Plurial Novilia**

18 Pour – 1 Abst – 0 Contre

Madame le Maire explique que dans le cadre de la construction du lotissement Séniors situé chemin des Ecoliers, le bailleur social Plurial Novilia souhaite connaître la dénomination et l'adresse des futurs logements.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De nommer le lotissement Séniors en construction situé chemin des Ecoliers :
« Les Pommiers ».

***.Adhésion au groupement de commande de fournitures d'électricité de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (F.D.E.A.)**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

Madame le Maire informe les élus qu'à partir du 31 décembre 2020, les tarifs règlementés de vente d'électricité (TRV) pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 Kva seront supprimés.

De ce fait, la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité devient obligatoire.

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (F.D.E.A.) nous propose l'adhésion sous forme de convention à un groupement de commande afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le Conseil municipal :

- accepte les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2020

Présents : Mrs BRUNEAUX – CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE - MONVOISIN – POULAIN – SUQUET
VANHECKE
Mmes BENZONI - CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE - JACQUET – MACHIN – PIMENT
SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent non excusé :

Mr POULAIN a été nommé secrétaire.

- Autorise le Maire à signer la convention de groupement
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune de RENWEZ, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

***.Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne »**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a transféré automatiquement la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » au bloc des compétences obligatoires des communautés de communes à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposaient. Les communes membres de « Vallées et Plateau d'Ardenne » s'étant opposées à ce transfert de compétence en 2017, celui-ci n'a pas eu lieu.

La loi ALUR prévoit également qu'un EPCI dans ce cas devient automatiquement compétent de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021. Ce transfert n'a pas lieu si, dans les trois mois précédents cette échéance, au moins 25% des communes membres représentant 20% de la population s'y opposent.

Le territoire de la communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne », constitué de 31 communes, se couvre progressivement de documents d'urbanisme. Il est également important de souligner que de nombreux PLU ou cartes communales approuvés sur la CCVPA sont en cours de modification ou révision.

Il est rappelé que le PLU de RENWEZ a été approuvé le 18 février 2005

Afin de répondre au mieux à l'évolution des besoins du territoire, la commune de RENWEZ s'est engagée dans une révision générale de son PLU par délibération en date du 7 juillet 2017

Il faut également noter que :

- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Grand Est a été approuvé en novembre 2019 ;
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Nord Ardennes, document de planification stratégique auquel devront se rendre compatibles les documents d'urbanisme communaux, est en cours d'élaboration.

Le transfert de la compétence à l'EPCI aurait pour conséquence l'élaboration du PLU intercommunal (PLUi) à l'échelle de la communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » dès qu'une commune du territoire souhaiterait réviser son document d'urbanisme. Les dispositions des PLU et cartes communales existants resteraient applicables jusqu'à l'approbation du PLUi.

Il doit être souligné que si le transfert de compétence n'a pas lieu, le débat sur ce transfert se déroulera à nouveau, lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2020

Présents : Mrs BRUNEAUX – CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE - MONVOISIN – POULAIN – SUQUET
VANHECKE
Mmes BENZONI - CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE - JACQUET – MACHIN – PIMENT
SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent non excusé :

Mr POULAIN a été nommé secrétaire.

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de document d'urbanisme,

Considérant les éléments présentés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne ».

***.Assurance statutaire du personnel**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

Vu l'échéance au 31 décembre 2020 du contrat actuel avec SMACL Assurances,

Vu les propositions reçues de SMACL Assurances, et de GROUPAMA,

Madame le Maire propose de retenir celle de SMACL Assurances concernant l'assurance statutaire du personnel

Après délibérations, le Conseil Municipal,

- décide de retenir SMACL Assurances à compter du 1^{er} janvier 2021 concernant l'assurance statutaire du personnel, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce contrat.

*** Demande d'autorisation de défrichement pour le parking du Musée de la Forêt**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

Le Parc Naturel Régional (P.N.R.) souhaite créer un parcours pédestre accessible aux personnes en situation de handicap dans les bois à proximité du Musée de la Forêt.

Le point de départ serait le parking du Musée de la Forêt ; il est donc nécessaire d'agrandir celui-ci.

Madame le Maire propose de défricher une partie de la parcelle, cadastrée section A n°96, représentant une surface de 90 m², afin d'augmenter la capacité dudit parking.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Accepte de défricher 90 m² de la parcelle cadastrée section A n°96 afin d'agrandir le parking du Musée de la Forêt
- Sollicite une autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2020

Présents : Mrs BRUNEAUX – CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE - MONVOISIN – POULAIN – SUQUET
VANHECKE
Mmes BENZONI - CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE - JACQUET – MACHIN – PIMENT
SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent non excusé :

Mr POULAIN a été nommé secrétaire.

*** Subvention Renwez Animations**

18 Pour – 0 Abst – 0 Contre – Mr CLABAUT ne participe pas

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à l'association Renwez Animations une subvention de **250,00 €** correspondant au remboursement de l'achat d'un meuble pour le Musée de la Forêt.

***Cadeaux de fin d'année du personnel communal**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

Madame le Maire explique que depuis plusieurs années, la Commune offre un cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année au personnel communal.

La Commune souhaite continuer cette pratique.

Le Conseil Municipal,

- Décide d'offrir un bon d'achat de **60,00 €** à chaque agent communal et un bon d'achat de **60,00 €** à chaque enfant du personnel communal de moins de 15 ans.

***Désignation du représentant du Maire aux comités de pilotage des Sites Natura 2000 animés par le Parc Naturel Régional (P.N.R.) des Ardennes**

17 Pour – 2 Abst – 0 Contre

Considérant l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Considérant les arrêtés préfectoraux de création des sites Natura 2000 désignant le Maire ou son représentant comme membre des comités de pilotages ;

Considérant l'article L.2121-33 du code des collectivités territoriales qui stipule que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. » ;

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Décide de nommer Monsieur GRIZOU Jean-Pierre en tant que représentant aux comités de pilotages Natura 2000 du PNR des Ardennes.

***Don Musée de la Forêt**

19 Pour – 0 Abst – 0 Contre

Madame le Maire annonce avoir reçu un courrier du Président de l'association de Gestion du Musée de la Forêt confirmant la clôture des comptes de l'association suite à sa dissolution.

L'association clôture ses comptes et souhaite reverser à la Commune la somme en compte.

Le Conseil Municipal,

- Accepte le chèque de **3 358,53 €** de l'association de Gestion du Musée de la Forêt.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2020

Présents : Mrs BRUNEAUX – CHIBANE - CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE - MONVOISIN – POULAIN – SUQUET
VANHECKE

Mmes BENZONI - CHRISMENT – DE ABREU PALHARES – FLANDRE - JACQUET – MACHIN – PIMENT
SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent non excusé :

Mr POULAIN a été nommé secrétaire.

***Extension du système de vidéo-surveillance 19 Pour – 0 Abst – 0 Contre**

La commune dispose actuellement d'un système de vidéo-surveillance ;

Madame le Maire explique avoir reçu de nombreuses plaintes des habitants de la rue du Moulin suite à des nuisances au terrain de jeux mais également entre le Groupe Scolaire et la Maison des Jeunes. De plus, la commune a créé une aire de Fitness rue Sainte Catherine qui nécessite une protection afin d'éviter toute dégradation.

Le système actuel filme toutes les entrées de la commune à l'exception de celle située chemin de la Bergerie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'étendre le système de vidéo-surveillance rue du Moulin, rue Sainte Catherine, chemin de la Bergerie et entre le Groupe Scolaire et la Maison de Jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire présente rapidement un compte administratif anticipé du Budget Communal

- Monsieur MONVOISIN évoque la possibilité pour les anciens professeurs du SIM de donner des cours de musique à RENWEZ. Madame le Maire explique qu'actuellement aucune salle n'est disponible.

La séance est levée à 20 H 30